



CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11 CH 687 119 A5
51 Int. Cl.⁶: A 44 C 009/00

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

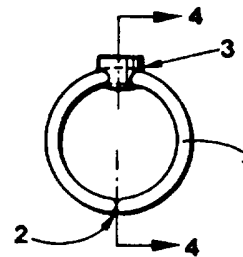
12 FASCICULE DU BREVET A5

<p>21 Numéro de la demande: 00205/92</p> <p>22 Date de dépôt: 24.01.1992</p> <p>24 Brevet délivré le: 30.09.1996</p> <p>45 Fascicule du brevet publiée le: 30.09.1996</p>	<p>73 Titulaire(s): Jean Dubach, 25, rue Kléberg, 1201 Genève (CH)</p> <p>72 Inventeur(s): Dubach, Jean, Genève (CH)</p> <p>74 Mandataire: Kirker & Cie SA, 122, rue de Genève, Case postale 65, 1226 Thônex (Genève) (CH)</p>
---	---

54 Bijou transformable.

57 Le bijou comporte, d'une part, un premier élément (1) constitué par un anneau fendu (2) dont les extrémités, à l'état libre, se touchent, et, d'autre part, un second élément (3) formé d'une partie (4) en forme de U dont les deux branches sont réunies par un pont (5), l'ensemble formant une boucle enfilée à friction sur l'anneau (1) après avoir forcé le pont (5) à travers la fente (2).

En disposant de plusieurs anneaux (1) et de deux ou plusieurs éléments décoratifs (3) différents l'un de l'autre, on peut, en combinant de plusieurs façons ces éléments, réaliser un bijou transformable de différentes façons.



Description

La présente invention a pour objet un bijou transformable et enfilable sur une partie du corps, qui est caractérisé en ce qu'il comporte, d'une part, au moins un premier élément constitué par un anneau fendu transversalement et dont, à l'état libre, ses deux extrémités sont au moins approximativement en contact l'une avec l'autre, cet anneau étant élastiquement déformable par écartement momentané de ces dites extrémités, et, d'autre part, au moins un second élément formant une boucle et enfilé sur le premier élément.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemples, trois formes d'exécution de l'objet de l'invention, concernant toutes des cas où le bijou est une bague.

fig. 1 est une vue en plan de la première forme d'exécution.

fig. 2 est une vue par dessus de cette même forme d'exécution.

fig. 3 est une vue latérale correspondant à la fig. 1.

fig. 4 est une vue en coupe selon 4-4 de fig. 1.

fig. 5 est une vue en plan de la deuxième forme d'exécution.

fig. 6 est une vue par dessus correspondant à la fig. 5.

fig. 7 est une vue latérale correspondant à la fig. 5.

fig. 8 est une vue en coupe selon 8-8 de fig. 5.

fig. 9, 10 et 11 illustrent une troisième forme d'exécution comprenant trois anneaux engagés les uns dans les autres.

fig. 9 représente trois anneaux engagés chacun avec un autre anneau, ce qui constitue la première étape de réalisation de la troisième forme d'exécution.

fig. 10 montre comment se présentent les trois anneaux lorsque l'on amène un des anneaux extrêmes de fig. 9 à s'engager sur les deux autres anneaux.

fig. 11 représente les trois anneaux engagés chacun sur deux autres anneaux selon fig. 10 lorsqu'on amène ces trois anneaux à être quasiment superposés pour permettre d'enfiler l'ensemble des trois anneaux associés sur un doigt, par exemple, dans le cas d'une bague.

La première forme d'exécution comprend un anneau 1 simple, comme une alliance par exemple, qui est fendu transversalement en 2, les deux extrémités de l'anneau fendu étant, à l'état libre, au moins approximativement en contact l'une avec l'autre, comme le montre le dessin. Cette forme d'exécution comprend un deuxième élément, décoratif, 3, formé d'une pièce décorative 4 qui a la forme générale d'un U, comme on le voit sur les fig. 3 et 4, la région médiane de l'élément 3 formant la partie décorative proprement dite, comme il sera expliqué plus loin, tandis que les deux branches de ce U sont réunies par un pont 5 (fig. 4). L'ensemble de la partie 3 et du pont 5 forme une sorte de boucle. L'espace compris entre la partie médiane

de la pièce 4 et le pont 5 correspond exactement à l'épaisseur de la bague lorsque cette boucle est enfilée sur l'anneau 1. L'assemblage de l'élément 3 sur l'élément 1 est réalisé en forçant le pont 5 à passer dans la fente 2, en obligeant les extrémités de l'anneau 1 à s'écartier momentanément l'une de l'autre. Ceci fait, on fait glisser à friction l'ensemble de l'élément 3, c'est-à-dire les parties 4 et 5, sur l'anneau pour amener de préférence l'élément 3 à occuper une position diamétralement opposée à la fente 2.

L'élément 4 peut présenter une surface supérieure 6 ciselée ou présentant un alvéole pour recevoir une pierre de bijouterie, précieuse ou semi-précieuse.

La deuxième forme d'exécution diffère de la première du fait que l'élément 1 se trouve remplacé ici par trois anneaux 7, 8, 9 appliqués l'un contre l'autre, l'anneau médian étant plus large que les anneaux d'extrémités 7 et 9. L'élément homologue de 3 sur la première forme d'exécution, 10, a également la forme d'un U dont les branches latérales sont réunies par un pont 11. La mise en place de l'élément 10 sur l'ensemble des anneaux 7, 8, 9 a lieu en forçant le pont 11 à travers la fente 12 que présente chacun de ces trois anneaux. On voit sur la fig. 8 que la partie médiane du U que forme la partie 10 est en contact avec la surface extérieure des trois anneaux tandis que le pont 11 est en contact avec la surface intérieure des anneaux. L'élément décoratif 10 peut être déplacé par glissement à friction sur l'ensemble des trois anneaux pour être amené, de préférence, dans une position diamétralement opposée à celle des fentes 12. La surface apparente de l'élément décoratif 10 peut être ciselée ou présenter des alvéoles pour recevoir des pierres précieuses.

On comprend par ces deux exemples qu'un usager possédant une gamme d'anneaux 1 identiques ou des anneaux de différentes largeurs, mais de même diamètre, et possédant aussi des éléments décoratifs de différentes dimensions tels que 3 selon fig. 1 et 10 selon fig. 5, est en mesure de réaliser différentes combinaisons qui font qu'il est en possession d'un bijou transformable.

Dans la troisième forme d'exécution selon fig. 9, 10 et 11, on a un premier anneau fendu 1a, un deuxième anneau fendu 1b et un troisième anneau fendu 1c, en principe de mêmes dimensions. Les fentes sont visibles en 2a, 2b, 2c. Sur la fig. 1 on a montré les trois anneaux engagés entre eux de façon à former une chaîne représentant l'étape initiale pour réaliser la bague composée représentée sur les fig. 10 et 11. Pour passer de la fig. 9 à la fig. 10, on amène l'un des éléments extrêmes, par exemple 1a, à s'engager sur l'autre élément extrême 1c pour donner la configuration selon fig. 10 où chaque anneau est engagé sur deux autres anneaux. Cette configuration selon fig. 10 étant réalisée, on amène les trois anneaux 1a, 1b, 1c à être approximativement superposés comme montré sur la fig. 11, pour permettre à l'ensemble d'être enfilé sur un doigt à la façon d'une bague ordinaire.

Dans le cas d'un usager qui posséderait par exemple trois anneaux tels que 1 sur la fig. 1, il lui serait réalisable de transformer la bague selon la

première forme d'exécution et celle selon la troisième forme d'exécution simplement en combinant les trois anneaux 1a, 1b, 1c et en laissant de côté l'élément décoratif 3. Dans ce cas ce serait l'anneau la qui formerait l'élément de base et les anneaux 1b et 1c qui constitueraient ensemble l'élément décoratif que l'on associe avec 1a.

L'invention n'est pas limitée au cas d'une bague. Il pourrait s'agir d'un bracelet du type «esclave».

Revendications

1. Bijou transformable et enfilaible sur une partie du corps, caractérisé en ce qu'il comporte, d'une part, au moins un premier élément (1) constitué par un anneau fendu transversalement (2) et dont, à l'état libre, ses deux extrémités sont au moins approximativement en contact l'une avec l'autre, cet anneau étant élastiquement déformable par écartement momentané de ces dites extrémités, et, d'autre part, au moins un second élément (3) formant une boucle et enfilé sur le premier élément (1).

2. Bijou selon la revendication 1, caractérisé en ce que les seconds éléments sont aussi des anneaux fendus (1b, 1c), d'approximativement même grandeur que le premier élément (1a), les trois anneaux de cet ensemble passant chacun à travers les deux autres et étant amenables ensemble pour être enfilaibles en bloc sur une partie du corps (doigt ou poignet), sous forme d'un triple anneau imbriqué (fig. 11).

3. Bijou selon la revendication 2, caractérisé en ce que les trois anneaux sont en métaux de deux couleurs différentes au moins.

4. Bijou selon la revendication 1, caractérisé en ce que le second élément (3) est formé d'une pièce décorative (4) qui a la forme générale d'un U dont la région médiane forme la partie décorative, et dont les deux branches sont réunies par un pont (5) capable de passer à force dans la fente (2) entre les extrémités de l'anneau formant le premier élément (1), de façon que ce second élément (3) soit amenable à chevaucher le premier (1) et soit déplaçable à friction sur lui.

5. Bijou selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte au moins deux premiers éléments (7, 8, 9) formés chacun par un anneau, ces anneaux étant sensiblement de même diamètre intérieur et étant disposés côte à côte, et en ce que le second élément est formé d'une pièce décorative (10) qui a la forme générale d'un U dont la région médiane forme la partie décorative, et dont les deux branches sont réunies par un pont (11) capable de passer à force dans la fente (12) entre les extrémités de chaque anneau (7, 8, 9) du premier élément, de façon que ce second élément (10) soit amenable à chevaucher l'ensemble des anneaux (7, 8, 9) formant le premier élément, maintienne ces anneaux côte à côte et soit déplaçable à friction sur cet ensemble d'anneaux ainsi retenus côte à côte.

6. Bijou selon la revendication 5, caractérisé en ce que les anneaux formant le premier élément sont au moins trois anneaux ayant au moins deux largeurs différentes.

7. Bijou selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que la partie décorative dudit second élément porte au moins une pierre de bijouterie.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

FIG. 1

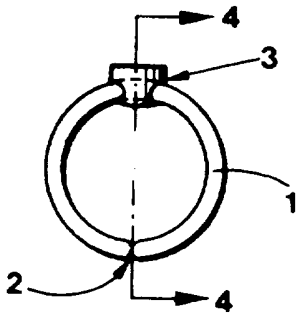


FIG. 3

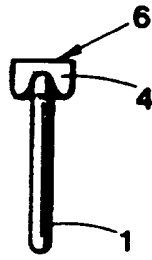


FIG. 4

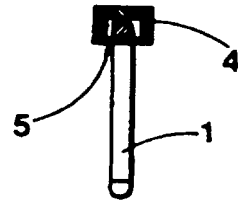


FIG. 2

FIG. 5

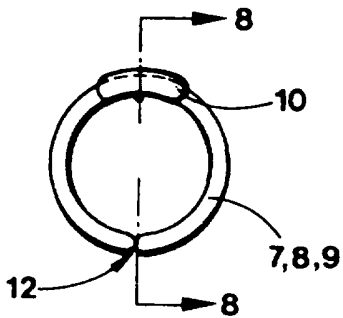


FIG. 7

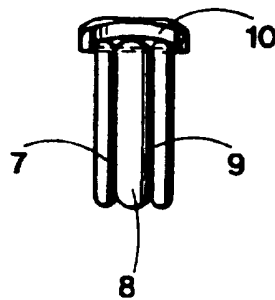


FIG. 8

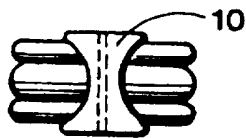
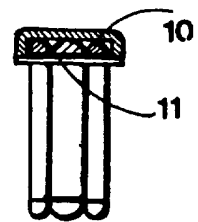


FIG. 6

FIG. 9

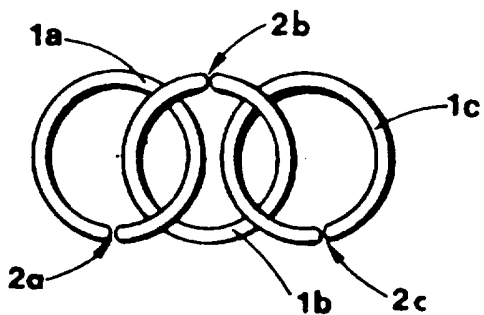


FIG. 10

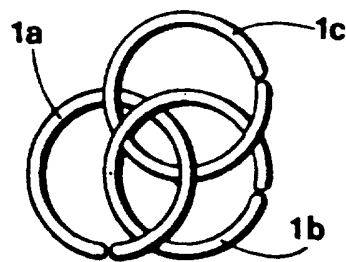


FIG. 11

